## RAPPORT CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2018

## Objet: Projet du SIOL - Couverture terrains de sport

Rapporteur: Eric GAUTIER

Le SIOL, syndicat intercommunal entre les communes de Charbonnières-les-Bains et Tassin la Demi-Lune, a pour projet de longue date de couvrir deux terrains de basket sur le plateau d'évolution en contrebas du gymnase des Coquelicots. En effet, le club Téo Basket (Tassin-Ecully-Charbonnières), entente sportive interclubs dont celui de l'UODL basket enregistrant de bons résultats et reconnu par la Fédération école de mini-basket, en fait régulièrement la demande pour répondre aux exigences de son label et de son développement.

Le besoin formulé par l'UODL basket auprès de la Ville courant 2016 visait à augmenter la capacité de jeu et d'entraînement, dans un contexte déficitaire évalué à 11 créneaux, et à améliorer l'accueil des manifestations du comité et de la ligue de basket. Il consistait en la réalisation d'une structure complémentaire au gymnase des Coquelicots sous la forme d'un espace couvert de deux terrains de basket à implanter sur le plateau d'évolution extérieur. Un pré-projet a été exposé au SIOL et à la Ville début 2017, estimé par le club à 700 000€.

Saisissant l'opportunité du démontage prochain de l'installation prévue initialement pour servir de couverture des deux courts de tennis du stade du Sauze, le SIOL et la Ville de Tassin la Demi-Lune se sont rapprochés pour élaborer un projet commun d'intérêt général qui répondra aux besoins du lycée, des habitants et d'associations sportives locales des communes membres. La compatibilité de l'équipement pour la pratique du basket en entrainement et du tennis a été vérifiée.

L'objectif pour le SIOL est de réaliser une halle multisports, avec :

- Réfection des sols de 2 terrains pouvant accueillir basket et tennis ;
- Couverture et éclairage des terrains ;
- Adjonction de sanitaires et stockage pour rendre cet espace indépendant ;
- Réalisation des accès.

Dans ce cadre, le SIOL pilote et finance l'ensemble du projet. La Ville participe en fournissant les matériaux de la couverture et son transfert, en contrepartie de créneaux d'utilisation laissés à sa disposition.

Dans cette perspective, les contacts ont été pris avec la direction du lycée et les enseignants de sport.

La réalisation par le SIOL de cet équipement permettra d'augmenter l'offre en pratique sportive disponible sur le territoire communal. La réalisation de ce projet portera à six le nombre de courts de tennis utilisables dont quatre en extérieur sur le stade du Sauze et deux couverts sur l'espace sportif des Coquelicots ce qui correspond aux besoins identifiés.

De plus, les terrains couverts permettant également la pratique du basket, le projet ainsi mis en œuvre augmentera la mise à disposition de terrains sportifs pour la pratique sportive scolaire.

Ce transfert sera acté dans le cadre d'une convention qui sera signée par les deux parties Ville et SIOL. Le SIOL assumera les coûts d'implantation de la structure sur son site. Les aspects financiers ont été validés par le SIOL à l'été 2018 et présentation faite en séance du Conseil municipal de Tassin la Demi-Lune en novembre.

Le SIOL faisant par ailleurs avec le club de basket les démarches en vue de l'obtention d'aide financière éventuelle auprès de la ligue et de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Ceci exposé, après avis favorable à la majorité de la Commission Ressources réunie le 05 décembre 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de :

- Valider le transfert à titre gratuit au bénéfice du SIOL d'une structure couvrante de terrains de sport pour une installation sur le site de l'Espace sportif des Coquelicots.
- 2) Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente avec la Ville de Tassin la Demi-Lune.